



Syndicat Intercommunal d'Assainissement
Sandillon, Darvoy, Férolles, Ouvrouer-les-Champs
Mairie de Sandillon 45640

COMPTE RENDU

Réunion du Comité Syndical du
Vendredi 07 FEVRIER 2020 à 9 h 30

Le VENDREDI SEPT FEVRIER DEUX MILLE VINGT à neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Sandillon, sous la présidence de **M. Denis BISSONNIER**.

ETAIENT PRESENTS :

DARVOY : M. CASSEULT Michel, M. SERVERA Guy, membres titulaires
M. CHALOPIN Michel, membre suppléant

OUVROUER-LES-CHAMPS : Mme LEROUX-BACHELET Geneviève, membre suppléant

FEROLLES : M. DUPUIS David, M. SORET Rémi, membres titulaires

Mme MARPEAUX Jocelyne, membre suppléant

SANDILLON : Mme LUTON Colette, membre suppléant

ABSENTS EXCUSES :

SANDILLON : M. MALBO, membre titulaire

OUVROUER-LES-CHAMPS : M. FARDEAU Jean-Claude, membre titulaire (mandat à Mme LEROUX-BACHELET)

M. JANVRIN Franck, membre titulaire

Autre absent excusé : M. SERGENT Aymeric, technicien du SIA

Assistait en outre :

Mme COCHEREAU Dominique, responsable des services administratifs

Le quorum est atteint.

A l'unanimité, **M. DUPUIS** est désigné comme secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Le compte rendu de la réunion du 04 OCTOBRE 2019 est adopté à l'unanimité.

EXTENSION DE L'ORDRE DU JOUR

A la demande de M. le Président, Le Comité Syndical **ACCEPTE**, à l'unanimité, le rattachement à l'ordre du jour du point suivant :

- **Autoriser l'engagement de dépenses à l'article 623 Fêtes et Cérémonie et à l'article 625 Réceptions**

ORDRE DU JOUR

- 1) Point sur le fonctionnement des équipements
 - Travaux de réparation et d'entretien, commandes en cours, travaux en prévision
 - 2) Projet de mutualisation avec la commune de Jargeau
 - 3) Personnel : avenant à la convention de médecine préventive du CDG
 - 4) Finances :
 - Engagement, mandatement et liquidation des dépenses d'investissement sur le budget 2020
 - Dépenses fêtes, cérémonies et réceptions
 - 5) Questions et informations diverses
-

1 – FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

Travaux réalisés à la station de Sandillon

- Réparation de l'agitateur anaérobie (petit bassin)
 - o VEOLIA 2 074 € HT
- Révision de la centrifugeuse à 15 000 heures de fonctionnement
 - o Le rapport souligne le bon état du matériel, pas de travaux à envisager dans l'immédiat
 - o ANDRITZ 1 716 € HT
- Contrôle et étalonnage du détecteur 4 gaz avec vérification des alarmes lumineuses et sonores
 - o VEOLIA 230 € HT
- Renouvellement de la pompe doseuse de chlorure ferrique
 - o VEOLIA 1 035 € HT
- Déplacement des boues le 8 novembre 2019 et le 4 février 2020 (M. SERGENT)
- Remplissage de la cuve de chaux vive
 - o BRENNTAG : 24 tonnes pour 5 702 € HT
- Changement du fournisseur de polymère (après essai de faisabilité) en vue d'améliorer la qualité des boues. Avec ajout d'un activateur biologique dans le bassin d'aération comme préconisé sur le rapport du fournisseur ADIPAP (ci-dessous)
 - o *La charge massive dans le bassin est élevée, avec une boue de qualité médiocre. Les actions à mener seraient les suivantes :*
 - *Augmenter la cadence de fonctionnement de la centrifugeuse pour réduire le taux de boues : le ZETAG 9048 FS pourrait vous permettre de maintenir les performances de la centrifugeuse, quel que soit le taux de boues, car il a un spectre d'action très large. Nous avons pu grâce à lui baisser le taux de traitement de plus de 40 %*
 - *Contrôler le réglage des plaquettes*
 - *Bio-augmenter le bassin d'aération pour améliorer la qualité de la boue, et faciliter sa déshydratation : recours à l'ADIBIO CHOC, cocktail de bactéries utilisées pour le redémarrage de step, particulièrement adapté à votre cas (coût HT 940 €)*
- Lecture au Comité du rapport de visite du SATESE pour la vérification des bonnes pratiques de l'autosurveillance en date du 21/11/2019.

Travaux réalisés sur les postes de refoulement

- **Poste de refoulement de Férolles**
 - o Changement d'une pompe de relevage
 - SEIT 3 062 € HT
 - Changement de la puissance électrique souscrite (de 9 à 15 kw)
- **Poste de refoulement de Darvoy**
 - o Installation de la nouvelle armoire dans le cadre de l'achèvement des travaux

de réhabilitation (SEIT)

- Poste de refoulement DIP Sandillon

- Problème de surcharge du réseau pendant les fêtes de fin d'année
- Intervention du personnel de la commune de Sandillon
 - La pompe 1 est en panne et la pompe 2 bouchée par la filasse
 - Le débouchage de la pompe 2 ne suffit pas à décharger le réseau
- Intervention de Véolia pour mise en marche forcée de la pompe 2
- Intervention de la SARC pour pompage du réseau (8 camions de 12 m3 sont vidangés à la station)
Coût 810 € HT
- VEOLIA procède au remplacement de la pompe défectueuse par une pompe en provenance du stock du syndicat avec changement de la sonde de commande
 - Coût de l'intervention : 1 872 € HT
 - Achat d'une sonde pour le stock 458 € HT

Travaux réalisés sur la station d'Ouvrouer-les-Champs

- Curage des fosses toutes eaux, réalisé fin décembre 2019
 - SARC : évacuation de 95 tonnes de boues sur la station d'Orléans la Source
 - Coût : 6 375 € HT
- Lecture au comité du rapport de visite du SATESE du 5 novembre 2019

Travaux en prévision

- Renouvellement de la diphosphorine sur le dispositif anti-projections
 - Réparation de la liaison informatique du débitmètre entrée Sandillon
 - Câble endommagé par un rongeur
 - Devis entreprise SOC 1 251 € HT
 - Réparation de la VMC et de l'éclairage extérieur (consultation en cours)
 - Changement du charbon actif dans le dispositif H2S au niveau du tamis rotatif
 - Devis pour fourniture et mise en place de 50 kg de charbon
 - OTV/VEOLIA 1 747 € HT
 - En attente devis SARC
 - Réparation du moteur DIP pour le stock
 - Gestion des alarmes
 - Remplacement des cartes RTC par un GSM (carte SIM) à la station de Sandillon, sur le poste DIP, sur le poste de Férolles, et à Ouvrouer sur les postes de la commune et de l'Ousson
 - Dispositif déjà en place sur le poste de Darvoy
 - Devis reçus :

▪ SEIT	8 285 € HT
▪ NORIATEC	2 200 € HT
▪ SOC	4 140 € HT
 - Installation d'une climatisation dans le local technique à la station de Sandillon afin de protéger les armoires électriques et le matériel informatique
 - Devis reçus :

▪ GAUTHIER ET CIE JARGEAU	
• Puissance 3,4 kw	1 897,03 € HT
▪ ROBART TIGY	
• Puissance 5 kw	2 622,00 € HT
- L'entreprise GAUTHIER sera consultée pour la fourniture d'un matériel avec une puissance de 5 kw.

- Remplacement des 2 surpresseurs d'eau
 - o Devis reçus :
 - NORIATEC 3 588,00 € HT
 - SOC 3 577,00 € HT
 - SEIT 3 899,00 € HT
- ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR 2020
 - o Consultation pour le renouvellement du contrat d'entretien pour les 2 stations du syndicat
 - o Consultation groupée avec la station de Jargeau
 - o Devis reçus : tarifs HT

Le Jardin Evolutif	Sandillon	2 796 €	Ouvrouer	1 989 €	Jargeau	480 €
Cartier Paysage	Sandillon	1 455 €	Ouvrouer	1 320 €	Jargeau	1 200 €
Thevenin paysage	Sandillon	1 810 €	Ouvrouer	1 295 €	Jargeau	1 640 €

2 - PROJET DE MUTUALISATION AVEC LA COMMUNE DE JARGEAU

Le SIA et la commune de Jargeau projettent de se regrouper pour mutualiser le fonctionnement de leurs stations respectives. A cette fin, une consultation est en cours pour une mission d'assistance qui définira les incidences administratives, financières et juridiques d'une convention de mutualisation entre nos deux collectivités.

3 – PERSONNEL

Le syndicat est adhérent au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret. La cotisation annuelle est fixée à 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel.

Une tarification spécifique est mise en place pour limiter les absences injustifiées des agents aux visites médicales ou entretiens infirmiers. Elle a été fixée par le Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 27 novembre 2019 à :

- 80 € pour l'absence injustifiée à une visite médicale
- 48 € pour l'absence injustifiée à un entretien infirmier

Le Comité syndical, à L'UNANIMITE,

ACCEPTÉ cette tarification et **AUTORISE** M. le Président à signer l'avenant modifiant les conditions financières d'adhésion à la convention du CDG.

4 – FINANCES

Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2019 (hors chapitre 16) : 71 208.59 €

Le Comité, à L'UNANIMITE,

AUTORISE de faire application de cet article à hauteur de 17 802 € (25% x 71 208.59 €) en dépenses de matériel spécifique d'exploitation

Dépenses fêtes, cérémonies et réceptions

Il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 « Fêtes et cérémonies » et à imputer au compte 625 « Réceptions ».

Il vous est donc proposé de prendre en charge au compte 623 :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations...
- Le règlement des factures de buffets, boissons et restaurants

Il vous est proposé de prendre en charge au compte 625 :

- L'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux réceptions officielles (AG, inauguration...)

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

ACCEPTE et AUTORISE les dépenses listées ci-dessus à imputer aux articles 623 et 625.

5- INFORMATIONS DIVERSES

Curage des réseaux par la SARC

Le syndicat met à disposition des communes un modèle d'arrêté municipal autorisant les interventions de la SARC pour l'ensemble de l'année 2020.

Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées dans le cadre du groupement de commande

Le groupement solidaire des entreprises ATEC Réhabilitation et Eiffage SCBM a été retenu pour les travaux de réhabilitation. Le coordonnateur du groupement, la commune de Sandillon, a attribué le marché le 21 janvier 2020.

Chaque membre du groupement procèdera au paiement de sa part directement à l'entreprise attributaire du marché et recevra de l'Agence de l'Eau la subvention le concernant.

Les travaux seront réalisés sur le budget 2020.

Prochaine réunion le :

06 MARS 2020 à 9 H 30

Vote du compte administratif 2019 et du budget primitif 2020

<p>Le secrétaire de Séance, M. David DUPUIS</p>	<p>Le Président, M. Denis BISSONNIER</p>
--	---